



## Jours de carences après intérim pour cdd

Par **madhouse**, le **07/06/2008** à **15:58**

Bonjour,

Suite à un contrat intérim de 6 semaines renouvelé qu'une fois 6 semaines, l'entreprise souhaite continuer à bénéficier de mes services en CDD d'1 mois renouvelable.  
PB les jours de carences se montent à 28 jours ouvrés, soit en gros un mois et demi jours calendaires. Cela pose PB à l'entreprise et peut mettre mon CDD à l'eau !  
Quelle solution je peux apporter ?